



Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

République Française

Mairie de Marolles en Hurepoix

ARRETE

Nous, Maire de MAROLLES-en-HUREPOIX (Essonne)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETONS

Article 1 :

Le Stade Norbert Batigne sera uniquement accessible par le portail principal, Chemin de la Poste **le dimanche 9 mars 2025.**

Les autres entrées seront exceptionnellement fermées.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Gendarmerie de Marolles en Hurepoix et aux Policiers Municipaux, chacun étant chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté n'est pas transmis en Sous Préfecture, en application de la loi n° 227-1787 du 20 décembre 2007.

Fait à Marolles-en-Hurepoix,
Le 4 mars 2025

Georges JOUBERT,


Maire